

Appui à l'Autonomisation de la Femme et à la Protection des Droits des Femmes et des Filles
FEMFI, DJIBOUTI

Intitulé du projet: Consolidation de l'Autonomisation des Femmes et des Filles Djiboutiennes

Numéro du projet: 00120059

Partenaire de réalisation: FNUAP

Date de démarrage: 2020 **Date d'achèvement:** 2023 **Date de réunion du CAP:**

Description succincte

Ce projet a pour objectif global la réduction de la disparité de genre à travers le soutien à la mise en œuvre des politiques du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) en matière d'intégration du genre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de l'UE en matière de genre, fait partie du Programme Indicatif National du 11ème FED et contribuera à la mise en œuvre du Programme National Genre de la République de Djibouti.

L'objectif spécifique est de consolider l'autonomisation des femmes et des filles Djiboutiennes. Pour y parvenir, les résultats suivants sont proposés: (1) Un programme national d'alphabétisation, des formations et un appui visant l'autonomisation économique des femmes sont mis en place ; (2) L'observatoire genre est renforcé et (3) 5 bâtiments – un par région - sont réhabilités, équipés et dotés de 2 pépinières chacun ; des services de planification familiale de qualité sont disponibles et utilisés par les bénéficiaires.

Le projet couvrira les zones périurbaines autour de Djibouti ville et les zones rurales dans les cinq régions (Ali Sabieh, Arta, Dikhil, Obock et Tadjourah) de l'intérieur du pays où le degré d'inégalité et de vulnérabilité est particulièrement élevé.

Le projet sera mis en œuvre en partenariat avec le FNUAP.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :
 Résultat contributif (UNDAF / CPD, RPD ou GPD) :
 Plan stratégique : Développement humain inclusif
 UNDAF : Résultat 2
 CPD : Produit 1.1 ; Résultat 3.1
 Résultat (s) indicatif (s) avec marqueur de genre^{1,1} :
Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre :
 L'objectif principal d'égalité hommes-femmes confère au projet le score GEN3.

Total des ressources nécessaires :	3 548 112 EUR
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD : 98 112 EUR
	Donateur EU : 3 400 000 EUR
	Apports FNUAP : 50 000 EUR
	Gouvernement M.F.F : Apports en nature de centres pour les femmes dans les régions
À financer :	

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD
<p data-bbox="175 216 787 247">La Ministre : Mme MOUMINA HOUMED HASSAN</p>  <p data-bbox="412 235 630 464">REPUBLICQUE DE D. La Ministre de la Femme et de la Famille</p>	<p data-bbox="816 222 1352 279">La Représentante Résidente : Mme FATIMA ELSHEIKH</p>  <p data-bbox="1029 262 1295 520">Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD Djibouti</p>
<p data-bbox="175 556 412 583">Date : 09/07/2020</p>	<p data-bbox="816 556 1049 583">Date : 09/07/2020</p>

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

De façon générale la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes se heurte à des obstacles majeurs, notamment la méconnaissance des femmes de leurs droits fondamentaux, la pauvreté ainsi que les traditions et les stéréotypes liés au rôle de la femme dans la société.

La Planification Familiale et la Santé Reproductive

La situation de la Planification Familiale est caractérisée par une très faible utilisation des méthodes de la contraception (seules 18% des femmes mariées en âge de reproduction utilisent une méthode de planification familiale et 17% de femmes qui souhaitent espacer ou arrêter les naissances ne l'utilisent pas). Cette situation entraîne un faible intervalle entre les naissances (17,8% des naissances sont produites avant l'achèvement d'une période de 18 mois de l'accouchement précédant et 35% des naissances ont eu lieu entre 2 et 3 ans) avec des risques de grossesses non désirées (estimées à 7.8 % uniquement chez les femmes mariées) et pouvant conduire parfois à des avortements à risque et à une mortalité maternelle.

L'indice synthétique de fécondité est estimé à 2,9 enfants par femme, avec un taux de prévalence contraceptive de 19%. 18% des femmes ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. 17,8% des naissances sont produites avant l'achèvement d'une période de 18 mois de l'accouchement précédent et 35% des naissances ont eu lieu entre 2 et 3 ans avec des risques de grossesses non désirées (estimées à 7,8% uniquement chez les femmes mariées) et pouvant conduire parfois à des avortements à risque et à une mortalité maternelle. L'absence d'utilisation des méthodes de Planification familiale se déroule aussi dans un contexte de fréquence élevée des mariages et grossesses des adolescentes (5% des filles sont mariées avant 18 ans, 11% des adolescentes de 15-19 ans déjà enceintes) pouvant conduire à des conséquences sociales, sanitaires et économiques négatives.

La prise en compte de la planification familiale dans les priorités de l'action publique est soutenue par l'application du décret de 2013 fixant les attributions au MFF dans la conduite de la politique du Gouvernement en matière de planification familiale, de prévention des risques liés à la santé maternelle et infantile, en étroite collaboration avec le Ministère de la santé. Cette base institutionnelle a permis au MFF d'intégrer les questions de planification familiale dans ses interventions stratégiques en veillant à la production d'évidences sur les liens entre la planification familiale et l'autonomisation des femmes.

Alphabétisation des femmes

Les enquêtes menées en 2016 font ressortir une certaine réduction du taux d'alphabétisme (71% parmi les personnes enquêtées de la population rurale) par rapport au taux relevé en 2012 (83,2% d'analphabétisme en milieu rural dont 75,2% pour les hommes contre 90,9% pour les femmes). Toutefois, il apparaît que l'analphabétisme des femmes de plus de 15 ans reste très élevé dans le milieu rural et périurbain. Par conséquent, l'émancipation, l'autonomisation et le développement social des femmes ne pourrait être favorisé sans une alphabétisation spécifiquement développée et dédiée aux femmes et aux filles qui n'ont plus la possibilité d'accéder à l'école publique.

Les femmes et l'emploi

La participation de la femme sur le marché du travail est encore limitée. Seulement 19% des femmes sont employées, comparé à 81% des hommes. Les femmes représentent 25% des 12,400 fonctionnaires dans l'administration publique, comparé à 75% pour les hommes. L'écart des effectifs entre femmes et hommes est plus accentué dans les ministères techniques¹. Plus que les hommes, elles ont des difficultés à intégrer le marché formel et elles sont principalement présentes dans le secteur informel, où elles ont des emplois instables et précaires. L'écart entre les femmes et les hommes face à l'emploi est construit et fondé, entre autres, sur la division traditionnelle du travail basée sur le sexe, et aux stéréotypes de genre, défavorables aux femmes. Les faibles niveaux d'éducation des femmes, plus accentué que chez les hommes ainsi que le taux élevé

¹ PNG 2011-2021, statistiques 2010. Consulté le 5.05.2019.

d'analphabétisme les touchant sont des facteurs importants qui limitent leur accès à l'emploi. Parmi les projets pour appuyer les femmes à s'insérer dans le monde du travail il convient de mentionner le projet d'appui à l'emploi des jeunes et autonomisation des femmes financées par l'USAID et exécuté par le PNUD sous l'égide du MFF, grâce auquel 280 de jeunes, dont 50% de filles, ont trouvé des emplois dans le secteur privé. En appui à l'insertion professionnelle le projet a créé un répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi qui a été mis à disposition du ministère de l'Éducation.

Les services de soutien à l'entrepreneuriat

Djibouti dispose d'un nombre limité de services de soutien à l'entrepreneuriat, présents notamment dans la ville de Djibouti et très peu dans les zones rurales. Un guichet unique pour faciliter la création d'entreprise existe aussi dans la capitale. Récemment plusieurs formations à l'entrepreneuriat ont vu le jour, y compris celles dédiées aux femmes. Par exemple en 2018 une convention de partenariat entre la Chambre de Commerce de Djibouti et le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) a facilité une formation en entrepreneuriat dispensée à de jeunes porteurs de projets dans les locaux de la Chambre de Commerce². Cette formation sera suivie par un appui financier des projets des jeunes par le MFF³.

Les services financiers et la microfinance

La loi en vigueur ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes quant à l'accès aux prêts et autres crédits financiers. Il existe des petits prêts et des programmes de microfinance qui visent à encourager la participation des femmes à l'économie formelle. Cependant les femmes ont moins de garanties et de ressources que les hommes, ce qui les pénalise lorsqu'il s'agit d'accéder au crédit. Le paysage de la microfinance à Djibouti demeure encore à un faible stade de développement, ayant commencé à se structurer et s'institutionnaliser à partir de 2007, avec l'entrée en vigueur de la première Loi réglementant cette activité et l'adoption d'une stratégie nationale de développement de la microfinance.

Production de statistiques insuffisante

A Djibouti on constate un manque de statistiques, notamment en matière d'égalité femmes-hommes. Il est important de produire des statistiques fiables et à jour avec une dimension de genre qui prennent en compte non seulement l'âge, mais aussi le niveau de revenu, d'éducation, etc. des personnes et d'élaborer des enquêtes à toutes les étapes : collecte, traitement, analyse et diffusion des données, de façon à créer une base des données relative au genre fiable et mise à jour systématiquement. Le manque des statistiques diversifiées rend difficile un suivi informé et nuancé de l'évolution de la situation d'égalité entre les femmes et les hommes. Ceci nuit également à la coordination et évaluation des actions destinées à promouvoir l'égalité hommes/femmes dans le pays, comme par ailleurs il rend difficile le travail du MFF de mettre en œuvre la PNG et d'intervenir dans des projets sectoriels de manière transversale.

Ce manque de données rend difficile le travail du MFF de mettre en œuvre de manière efficace le Plan Nationale de Genre et d'intervenir dans des projets sectoriels de manière transversale. Le ministère ne dispose pas de moyens financiers et humains suffisants pour les collecter et mettre en place une base des données fiable et à jour sur la situation de genre. A ce titre le MFF dispose d'un Observatoire du Genre dont les attributions seront détaillées et fixées lorsque la loi portant réorganisation du MFF sera votée.

Par le biais de l'Observatoire du Genre, appuyé depuis sa création par le FNUAP avec un financement propre, le MFF renforcera la dimension de genre présente dans la collecte, l'analyse et l'élaboration de statistiques fiables et à jour et d'études au niveau national.

² La Chambre de Commerce de Djibouti bénéficie également de l'appui de l'Union européenne dans le cadre de l'action Professionnaliser les jeunes et les professionnels de la filière transport-logistique-portuaire, financée par le Fonds fiduciaire d'urgence pour un montant de 10.000.000 EUR et exécuté par l'Agence française de développement.

³ <http://www.ccd.dj/formation-en-entrepreneuriat-2/> Consulté le 4.05.2019.

II. STRATÉGIE

L'objectif global de ce projet est de soutenir la consolidation de l'autonomisation des femmes et filles djiboutiennes et le renforcement de leur résilience grâce à une approche globale qui atténuera les effets du chômage. La théorie du changement de ce projet est également incluse dans la section V.

Résultat global du projet : la réduction de la disparité de genre à travers le soutien à la mise en œuvre des politiques du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) en matière d'intégration du genre. Le projet consiste en trois produits clés pour atteindre le résultat :

Produit 1 : Un programme national d'alphabétisation, des formations et un appui visant l'autonomisation économique des femmes sont mis en place.

Produit 2 : L'observatoire genre est renforcé.

Produit 3 : 5 bâtiments – un par région - sont réhabilités, équipés et dotés de 2 pépinières chacun ; des services de planification familiale de qualité sont disponibles et utilisés par les bénéficiaires.

Le projet contribuera aux résultats du programme pays 2018-2022 du PNUD à Djibouti, qui sont basés sur l'UNDAF :

Résultat 1 : Les populations les plus vulnérables ont un accès équitable aux opportunités d'emploi ;

Résultat 2 : L'accès aux services sociaux de base est amélioré, en particulier pour les populations et les groupes les plus vulnérables. Mis à part le résultat du programme pays, le résultat du projet est lié aux priorités nationales ; à savoir la croissance économique, la compétitivité et le rôle moteur du secteur privé (axe SCAPE 1), et le développement du capital humain (axe SCAPE 2) ainsi que la gouvernance publique et le développement des capacités (axe SCAPE 3). Le PNUD Djibouti jouera un rôle catalytique pour atteindre ces objectifs grâce aux interventions proposées.

Produit 1 : Un programme national d'alphabétisation et de formation est mis en place.
Responsabilité : PNUD et le FNUAP

Activité 1.1 : Conduite de séances d'alphabétisation fonctionnelle incluant des connaissances sur la planification familiale, la santé reproductive, les droits des femmes et le développement entrepreneurial

Le PNUD Djibouti, en étroite collaboration avec le MFF, l'UNFD et le FNUAP, organise séances d'alphabétisation fonctionnelle qui incluent des connaissances sur le planning familial, la santé, les droits des femmes qui seront dispensées par FNUAP. Les cours se tiendront dans les écoles et collèges publics sur l'ensemble du territoire.

Activité 1.2 : Organisation des séances spécifiques axée sur la planification familiale, la santé reproductive les droits humains et l'autonomisation de la femme dans le contexte du programme d'alphabétisation fonctionnelle (FNUAP)

Sur la base du programme d'alphabétisation décrit dans l'activité 1.1 et en parallèle à cette activité, des séances spécifiques axées sur la planification familiale, la santé reproductive les droits humains et l'autonomisation de la femme seront tenues.

Activité 1.3 : Réalisation de trois types de formations : a) des formations professionnelles ; b) des formations à l'entrepreneuriat

Deux types de formations sont envisagées dans le cadre du projet : a) des formations technico-professionnelles ; b) des formations à l'entrepreneuriat. Les formations professionnelles sont dispensées afin de faciliter aux bénéficiaires l'accès au travail dans le secteur formel et les aider à améliorer leurs produits/services pour des AGR. Les formations à l'entrepreneuriat sont dispensées afin de permettre aux bénéficiaires d'améliorer leurs activités génératrices de revenus.

Activité 1.4 : Réalisation d'évaluations de besoins en formation professionnelle et à l'entrepreneuriat des bénéficiaires du projet en adéquation avec le marché

Des études d'évaluation de besoins en formation – tant la formation professionnelle que celle à l'entrepreneuriat – seront à mener afin de concevoir des formations adaptées aux besoins des

participantes et aux marchés. Comme la plupart des participantes aux formations sont analphabètes, les formations devront s'adapter à cette particularité du groupe cible.

Le projet prévoit l'amélioration et la révision des référentiels déjà existants aux métiers productifs identifiés y compris aux formations ; au besoin en élaborer de nouveaux.

Activité 1.5 : *Soutien post-formation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat des bénéficiaires : coordination avec MFF et des parties prenantes pour identifier des emplois ; des aides à l'emploi ; l'accès à des contrats*

En lien avec les activités de formation décrites dans l'activité 1.4, le PNUD mettra en place dans chacun des six territoires un service aidant les femmes à s'insérer dans le monde du travail. Le projet apporte un soutien à l'insertion professionnelle qui peut revêtir plusieurs aspects : facilitation de candidatures spontanées, une aide à postuler pour des emplois, s'insérer sur le marché du travail d'une manière durable, mobiliser des aides financières au recrutement ; apporter une permanence pour soutenir post-emploi les femmes qui en ont besoin. L'accompagnement à l'entrepreneuriat est basé sur une approche secteur/filière/chaine de valeur et promotion de coopératives. Il sera effectué par un consultant international spécialisé en approche chaine de valeur et des consultants locaux. Le PNUD a identifié trois secteurs économiques porteurs et il focalisera son soutien pour développer les AGR des associations de femmes regroupées dans des coopératives dans ces secteurs.

Activité 1.6 : *Réalisation d'études du marché concernant l'autonomisation économique des femmes vulnérables : accès à l'emploi de qualité et viabilité des AGR*

Les études concernent trois secteurs économiques cible : l'agriculture, l'artisanat et l'économie verte. Le PNUD les a identifiés parce qu'ils présentent des opportunités pour les femmes vulnérables dans le cadre du présent projet. Le PNUD réalise l'importance d'investir dans les études de marché si elles ouvrent la voie à des projets ayant des perspectives de gain pour les femmes.

Activité 1.7 : *Développement des chaînes de valeurs*

Pour le présent projet le PNUD envisage une stratégie de développement de chaînes de valeurs pour 5 produits et leurs filières respectives, après identification des produits et validation par le MFF, en lien étroit avec le renforcement des coopératives. Des formations à l'entrepreneuriat seront dispensées aux femmes membres des associations formant les coopératives afin d'aiguiser leurs aptitudes entrepreneuriales.

Activité 1.8 : *Recrutement et prise en charge des salaires des formateurs /instructeurs et des honoraires de consultants ad-hoc (tout en privilégiant des femmes dans ces rôles)*

Les formateurs/instructeurs, les consultants, le personnel administratif seront partiellement rémunérés par le projet (tout en privilégiant des femmes dans ces rôles).

Activité 1.9 : *Extension du nombre des mutuelles et mobilisation pour le développement communautaire à travers le renforcement des capacités en gestion communautaire*

Depuis 2016, 42 mutuelles communautaires ont été mises en place à travers tout le pays avec pour objet d'améliorer l'autonomisation des femmes tout en leur facilitant l'accès au microcrédit, l'alphabétisation et aux soins de santé reproductive y compris la planification familiale à travers des actions de formation, de mobilisation et d'appropriation communautaire. Le projet promouvra l'extension du nombre des mutuelles et la mobilisation pour le développement communautaire à travers le renforcement des capacités en gestion communautaire.

Activité 1.10 : *Augmentation de l'accès à la protection, aux services sociaux et au développement des potentialités locales à travers l'accès aux activités génératrices de revenus (FNUAP)*

A travers ce projet, il est prévu de renforcer l'accès à la santé et d'étendre les interventions vers d'autres services sociaux de base.

Produit 2 : L'observatoire genre est renforcé (FNUAP)

Activité 2.1 : *Collecte, analyse et production des données dans le cadre d'un annuaire statistique sur le genre*

L'Observatoire Genre (OG) mettra en place un mécanisme de collecte des données auprès des départements sectoriels et renforcera les capacités des points focaux genre afin de collecter annuellement les données sur le genre et les disséminer.

Activité 2.2 : *Assistance dans le cadre de l'élaboration des plans d'action sectoriels de genre dans les ministères partenaires (Éducation, Justice, Affaires sociales, Santé, etc....)*

L'OG fournira une assistance technique ponctuelle aux départements sectoriels pour renforcer leurs capacités dans le cadre de l'élaboration de programmes sectoriels favorisant l'égalité des sexes et la mise à disposition de données sensibles au genre.

Activité 2.3 : *Appui aux activités de communication de l'observatoire à travers l'organisation de conférences annuelles de partage de connaissance et documentation de bonnes pratiques*

Des articles ou autres documentations seront élaborées au sein de l'OG et partagées auprès des partenaires nationaux et les partenaires au développement pour partager l'information et encourager un plaidoyer pour la promotion du genre.

Activité 2.4 : *Réalisation et production de deux enquêtes thématiques par an*

Il est prévu dans le cadre de ce projet, la réalisation et l'élaboration de deux enquêtes thématiques par an pour un total de huit enquêtes thématiques pendant la totalité du projet (quatre ans). Les thématiques seront choisies en fonction des résultats attendus du projet et tiendront compte des priorités et des besoins du ministère.

Produit 3 : 5 bâtiments – un par région - seront réhabilités, équipés et dotés de 2 pépinières chaque, également équipées ; les services de planification familiale de qualité sont disponibles et utilisés par les bénéficiaires

Activité 3.1 : *Réhabilitation et équipement de 5 bâtiments pour créer des « centres d'autonomisation des femmes ». Les bâtiments sont mis à disposition par les autorités djiboutiennes, dans chacune des 5 régions. Pour la zone périurbaine le projet utilisera le Centre d'Action Sociale et de l'Autonomisation des Femmes (CASAF), à Balbala (qui a été réhabilité par le PNUD dans le cadre d'un précédent projet)*

Le PNUD assurera la réhabilitation et l'équipement de 5 bâtiments mis à la disposition par le MFF pour en créer des « Centres d'autonomisation des femmes » du MFF, un par région. Le MFF désignera les bâtiments dans les différentes régions.

Les centres d'autonomisation des femmes seront utilisés comme lieu de formation, de réunion, de travail pour les personnes du projet chargées d'apporter un soutien à l'insertion à l'emploi ou à l'entrepreneuriat et à renforcer les coopératives. Les centres abriteront également les bureaux pour les consultants du projet lors de leurs déplacements dans les régions.

Activité 3.2 : *Création ex nihilo et équipement de 2 pépinières d'entreprises par centre - leurs profils seront définis après étude des besoins/opportunités*

Il est prévu de doter chaque centre d'autonomisation de 2 pépinières. Le projet se chargera d'élaborer des études (comme indiqué dans le produit 1) afin d'identifier les secteurs de l'économie les plus dynamiques et en adéquation avec ses populations cible afin d'identifier le profil des pépinières d'un commun accord avec le MFF.

Activité 3.3 : *Octroi d'un fonds annuel de démarrage d'activité aux femmes entrepreneures dans chaque centre d'autonomisation des femmes des cinq régions et le CASAF, à Balbala, pour la zone périurbaine de Djibouti-ville*

Un fonds de démarrage sera octroyé pour les activités génératrices de revenu les plus prometteuses portées par des femmes vulnérables, pour 10 entrepreneures par région (5 régions plus la zone périurbaine Djibouti ville où le MFF possède déjà un centre, CASAF), pendant la durée du projet qui

est de 4 ans. Les participantes sont identifiées par le PNUD et les lauréates sont désignées soit par concours soit par un jury formé par des représentant/es des parties prenantes.

Activité 3.4 : *Élaboration d'un plan d'action opérationnel de la stratégie de planification familiale comprenant un plan de communication*

Ce projet contribuera à l'effort de développement national en élaborant une stratégie de Planification Familiale en vue d'avoir des femmes et des enfants qui meurent moins et des jeunes plus protégés et donc pouvant être mieux éduqués pour trouver des opportunités de travail et contribuer à l'économie et le développement national.

Sous la direction du MFF, un plan d'action opérationnel et un plan de communication seront élaborés afin d'appuyer les différents secteurs pour intégrer la Planification Familiale dans les stratégies et plans sectoriels ainsi que les plans de genre et d'autonomisation des femmes. Cette activité est à réaliser en coordination avec toutes les activités d'information, de communication, de création de la demande et d'action communautaire menées par le MFF.

Activité 3.5 : *Formations des formateurs/rices en techniques de communication pour le changement de comportement en planification familiale*

Des sessions de formation des formateurs/rices seront organisées dans le but de procéder à des séances d'information sur le thème de la planification familiale. Ces formateurs/rices organiseront ainsi des sessions d'information pour le grand public (hommes, femmes, jeunes).

Activité 3.6 : *Formation des travailleurs communautaires sur une gamme de services en planification familiale incluant la sensibilisation, l'orientation et la référence des bénéficiaires vers les services appropriés*

Des formations seront dispensées aux travailleurs communautaires résidant à l'intérieur des communautés pour que des services de proximité soient fournis à la population.

Activité 3.7 : *Concevoir et réaliser des spectacles de rue itinérants sur la planification familiale pour les populations de la périphérie de Djibouti-ville et des 5 régions de l'intérieur*

Des spectacles de rue itinérants seront initiées et réalisées par des artistes afin de les sensibiliser pour les populations de la périphérie de Djibouti-ville et des 5 régions de l'intérieur sur la planification familiale. Ces spectacles seront l'occasion d'inclure aussi les hommes et les jeunes pour mieux les impliquer.

Activité 3.8 : *Conception, réalisation et diffusion d'émissions radios/télévisions sur la promotion de la planification familiale, de la santé reproductive et des droits des femmes et des filles en langues locales*

Sur la base du plan de communication, des émissions thématiques en langue alternant des débats et des émissions d'information seront développées et diffusées au grand public.

Activité 3.9 : *Conception, production et diffusion de supports pédagogiques sur la planification familiale y compris en supports et équipements audio-visuels destinés aux services de promotion de la santé*

Les supports pédagogiques élaborés serviront à la sensibilisation du grand public et dans le cadre de formation de formateurs.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

L'objectif global est de réduire les disparités de genre à Djibouti et l'objectif spécifique est de consolider l'autonomisation des femmes et des filles Djiboutiennes. Pour y parvenir, les produits suivants sont proposés :

Produit 1 : Un programme national d'alphabétisation, des formations et un appui visant l'autonomisation économique des femmes sont mis en place

Activités :

- 1.1 Conduite de séances d'alphabétisation fonctionnelle incluant des connaissances sur la planification familiale, la santé reproductive, les droits des femmes et le développement entrepreneurial.
- 1.2 Organisation des séances spécifiques axée sur la planification familiale, la santé reproductive les droits humains et l'autonomisation de la femme dans le contexte du programme d'alphabétisation fonctionnelle.
- 1.3 Réalisation de trois types de formations : a) des formations professionnelles ; b) des formations à l'entrepreneuriat, c) d'un programme de formation de formatrices en entrepreneuriat
- 1.4 Réalisation d'évaluations de besoins en formation professionnelle et à l'entrepreneuriat des bénéficiaires du projet en adéquation avec le marché.
- 1.5 Soutien post-formation à l'insertion professionnelle des bénéficiaires : coordination avec MFF et des parties prenantes pour identifier des emplois ; des aides à l'emploi ; l'accès à des contrats aidés.
- 1.6 Réalisation d'études du marché concernant l'autonomisation économique des femmes vulnérables : accès à l'emploi de qualité et viabilité des AGR.
- 1.7. Développement des chaînes de valeurs.
- 1.8 Recrutement et prise en charge des salaires des formateurs /instructeurs et des honoraires de consultants ad-hoc (tout en privilégiant des femmes dans ces rôles).
- 1.9 Extension du nombre des mutuelles et mobilisation pour le développement communautaire à travers le renforcement des capacités en gestion communautaire.
- 1.10 Augmentation de l'accès à la protection, aux services sociaux et au développement des potentialités locales à travers l'accès aux activités génératrices de revenus.

Produit 2 : L'observatoire genre est renforcé

Activités :

- 2.1 Collecte, analyse et production des données dans le cadre de la mise en place d'un annuaire statistique sur le genre.
- 2.2 Appui technique à court-terme dans le cadre de l'élaboration des plans d'action sectoriels de genre dans les ministères partenaires (Éducation, Justice, Affaires sociales, Santé, etc....)
- 2.3 Appui aux activités de communication de l'observatoire à travers l'organisation de conférences annuelles de partage de connaissance et documentation de bonnes pratiques.
- 2.4 Réalisation et production de deux enquêtes thématiques par an sur les problématiques genre et la situation de la Femme.

Produit 3 : 5 bâtiments – un par région - sont réhabilités, équipés et dotés de 2 pépinières chacun ; des services de planification familiale de qualité sont disponibles et utilisés par les bénéficiaires

Activités :

Autonomisation économique des femmes

- 3.1 Réhabilitation et équipement de 5 bâtiments en « centres d'autonomisation des femmes ». Les bâtiments sont mis à disposition par les autorités djiboutiennes, dans chacune des 5 régions. Pour la zone périurbaine le projet utilisera le Centre d'Action Sociale et de l'Autonomisation des Femmes (CASAF), à Balbala (qui a été réhabilité par le PNUD dans le cadre d'un précédent projet).

- 3.2 Création ex nihilo et équipement de 2 pépinières d'entreprises par centre - leurs profils seront définis après étude des besoins/opportunités
- 3.3 Octroi d'un fonds annuel de démarrage d'activité aux femmes entrepreneures dans chaque centre d'autonomisation des femmes des cinq régions et le CASAF, à Balbala, pour la zone périurbaine de Djibouti-ville.

Services de planification familiale renforcés

- 3.4 Élaboration d'un plan d'action opérationnel de la stratégie de planification familiale comprenant un plan de communication.
- 3.5 Formations des formateurs en techniques de communication pour le changement de comportement en planification familiale.
- 3.6 Formation des travailleurs communautaires sur une gamme de services en planification familiale incluant la sensibilisation, l'orientation et la référence des bénéficiaires vers les services appropriés.
- 3.7 Concevoir et réaliser des spectacles de rue itinérants sur la planification familiale pour les populations de la périphérie de Djibouti-ville et des 5 régions de l'intérieur
- 3.8 Conception, réalisation et diffusion d'émissions radios/télévisions sur la promotion de la planification familiale, de la santé reproductive et des droits des femmes et des filles en langues locales.
- 3.9 Conception, production et diffusion de supports pédagogiques sur la planification familiale y compris en supports et équipements audio-visuels destinés aux services de promotion de la santé.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le projet tirera parti du personnel et des ressources existants au PNUD Djibouti, appuyés par l'expertise mondiale et régionale du siège du PNUD RBAS à New York et du centre régional à Amman. En fonction des besoins, d'autres ressources et compétences seront déployées, comme indiqué dans le plan budgétaire en annexe.

Partenariats

1. Coordination et partenariats avec l'ONU

- a. **Institutions gouvernementales** : Ce projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le gouvernement de Djibouti. Le ministère de la femme et de la famille (MFF) en particulier, jouera un rôle important dans l'autonomisation des filles et femmes djiboutiennes en améliorant leur intégration dans le processus de développement du pays. En outre, le Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité (MASS) cherchera également à soutenir l'autonomisation économique des femmes en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des familles vulnérables. Le MASS est responsable pour la mise en œuvre d'une partie du Programme National d'Alphabétisation, suite à une condition signée avec le MFF. Le Ministère de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie (MEFI) est chargé de la mise en œuvre et de la coordination de la politique économique et financière, de la gestion du patrimoine et du portefeuille de l'État, des ressources et du contrôle financier des établissements monétaires et du crédit. En matière de plan, le MEFI conçoit et planifie les perspectives de développement à long terme, détermine les grandes orientations, le cadre macroéconomique à long terme et les grands équilibres qui guident les activités de planification entreprises par les ministères et les autres organismes de l'État. L'Institut de Statistiques Nationales de Djibouti appuie l'Observatoire genre du MFF. De plus, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFoP) est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire. Il est également en charge de l'enseignement technique et propose et met en œuvre la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle. Le MENFoP constitue d'emblée un partenaire indispensable pour la mise en œuvre des programmes éducatifs tels que l'alphabétisation et l'enseignement des droits civiques, ainsi que la formation professionnelle et entrepreneuriale. Enfin, Le Ministère délégué auprès du Ministère de l'Économie et des Finances, chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation

est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique commerciale et de la promotion de l'artisanat. Il constitue un partenaire important du projet pour soutenir l'intégration des femmes dans le monde du travail ainsi que la création et le développement des entreprises portées par les femmes. D'autres ministères sectoriels seront impliqués sur des aspects spécifiques afin de contribuer à la bonne réalisation de ce projet.

- b. **Autorités locales** : Les Préfectures, conseil régionaux et comités villageois des cinq régions et de la zone périurbaine de Djibouti ville bénéficiaires de l'action ont la maîtrise du terrain et un avantage comparatif pour apporter une valeur ajoutée à l'exécution des activités du projet.
- c. **Le secteur privé** : Les entités susceptibles d'acheter des produits/services vendus par des entrepreneures individuelles ou membres des coopératives soutenues par le projet ou de les embaucher.
- d. **La société civile** : Représentée par les organisations de la société civile (OSC) et les ONG locales, présentes dans toutes les régions sont des organisations souvent de taille limitée et peu expérimentées, intervenant dans tous les secteurs du domaine économique, social et solidaire, y compris des prestations de services minimales (hygiène urbaine, collecte des déchets, nettoyage des rues, assistance aux personnes à handicap). Parmi elles il existe également des associations qui ont pour objectif d'appuyer l'autonomisation des femmes. Ces organisations jouent un rôle fondamental en matière d'appui des femmes, du plaidoyer, d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les droits de la femme. Elles complètent l'action de l'État dans l'offre de services d'écoute, d'assistance et de prise en charge des femmes contre les violences et les discriminations et elles ont la connaissance du terrain et la capacité de rassembler et représenter les femmes. Néanmoins, leurs capacités institutionnelles sont, en général très limitées. Elles sont des partenaires précieux pour le projet (informer les communautés des actions du projet ; aider à identifier les participants aux formations, contribuer à la mise en place du projet, au monitoring et aux évaluations annuelles et finale du projet.

Les OSC et les ONG seront sélectionnées à la suite des études et des évaluations à base communautaire, locale et nationale, selon des critères que le projet va établir dans la première phase d'implémentation. Elles constituent des partenaires précieux pour le projet car elles font le lien avec les populations cible. D'une part elles peuvent aider le projet à identifier les besoins en formation et d'autre part elles peuvent aider à trouver les participantes aux formations et aux actions proposés dans le cadre du projet

- e. **Stratégie de communication et visibilité** : Le PNUD coordonnera avec la Délégation de l'Union Européenne à Djibouti pour préparer un plan de communication et de visibilité pour la mise en œuvre du projet. Pour assurer la visibilité du financement européen, le plan fournira un profil de projet et des mises à jour régulières sur le site Web du PNUD à Djibouti et sur les médias sociaux, en particulier dans la publication des histoires de réussite du projet. La reconnaissance (y compris les logos) sera faite dans les rapports, publications et autres documents et brochures d'information du public, avec une référence supplémentaire à la contribution européenne dans les communiqués de presse et les discours relatifs aux événements. Le PNUD consultera étroitement la Délégation de l'Union Européenne à Djibouti tout au long du projet pour s'assurer qu'elle est bien informée des activités et des réalisations du projet, et pour organiser les visites sur le terrain et la participation aux événements. Le PNUD s'appuiera sur les événements spéciaux de plaidoyer pour accroître la visibilité du projet et de la promotion des droits des femmes en général et tirera avantage des liens et des partenariats engagés avec les acteurs en mobilisation sociale et communautaire pour étendre la portée de ses messages dans ce cadre. Toutes ces actions devront clairement identifier que l'action est financée par l'Union européenne.

Risques et hypothèses

Risques	Probabilité et impact	Mesures d'atténuation
Le projet ne dispose pas de fonds nécessaires pour financer des initiatives d'envergure dans l'économie verte.	P2 I4	Privilégier les activités de petite envergure liées à l'économie verte, que le projet peut financer et à la fois lancer des activités à plus fort potentiel, pouvant attirer d'autres bailleurs de fonds. Ceci permet d'atteindre une masse critique susceptible d'assurer leur viabilité ainsi qu'une source de revenu pérenne pour un grand nombre de femmes vulnérables, tout en contribuant à protéger l'environnement.
Le niveau réduit de capital humain des femmes et des filles ciblées par le projet rend difficile leur insertion sur le marché de travail.	P2 I3	Assurer un bon niveau de formation adaptée aux besoins des participantes et à la demande sur le marché du travail ; apporter un accompagnement post-formation pour faciliter leur accès à l'emploi tout en sollicitant l'aide du MFF et des autres parties prenantes.
Les entrepreneures ne réussissent pas à générer suffisamment de revenus pour couvrir leurs besoins et ceux de leurs familles.	P2 I3	L'expérience passée du PNUD a démontré que certaines approches (élaborer des études poussées pour informer la mise en place de chaînes de valeur ; apporter un soutien entrepreneurial ; faciliter la création et le développement de coopératives ; créer des liens avec des fournisseurs et des clients) peuvent assurer le succès commercial des personnes/organisations accompagnées.
Les populations cible manifestent une résistance face au projet.	P2 I4	Intégrer parmi les acteurs du programme des personnes/leaders locaux et de la région, respectés et des représentants religieux, des OSC, des coopératives et des réseaux de femmes. Utiliser une politique de communication destinée à expliquer le projet et les bénéfices pour les bénéficiaires et les communautés ; stimuler le dialogue et une approche participative.
Le Ministère de la femme et de la famille n'a pas les ressources et les capacités pour soutenir l'action comme elle voudrait le faire.	P2 I2	Renforcer les capacités du ministère à travers des formations et/ou l'appui d'une assistance technique, surtout en région par la formation du personnel des Bureaux Régionaux de Genre (BRG/MTT). Un renforcement des capacités du MFF est prévu dans le cadre de la composante 1 du FEMFI.
Manque de compétence des associations locales pour mener à bien les actions conformément au cadre logique proposé par le projet.	P2 I3	Renforcer des capacités des membres des associations par des formations et une assistance technique adaptée aux besoins. Mettre à profit les connaissances et les outils acquis par les partenaires d'exécution, comme par exemple la base de données nationale des associations que le PNUD est en train d'élaborer dans le cadre d'un projet en cours ; ou l'approche du PNUD de faciliter la création/développement de coopératives regroupant des associations.
Les AGR nées grâce au projet et les emplois ne sont pas pérennes.	P2 I4	Utiliser des techniques susceptibles de pérenniser les AGR qui ont fait leurs preuves dans d'autres projets d'appui à l'entrepreneuriat des femmes vulnérables du PNUD, comme par exemple : l'approche de la chaîne de valeur, la formation de formatrices locales en entrepreneuriat ; formation ; soutien à l'insertion sur le marché du travail ; mentorat. Profiter des résultats des projets précédents (coopératives existantes ; personnes déjà formées) afin d'assurer la solidité des activités

		du présent projet (et implicitement la pérennité des projets précédents). Viser l'appropriation de l'action par les bénéficiaires et les parties prenantes et solliciter ces dernières à aider les bénéficiaires.
Faible disponibilité des femmes pour participer aux activités du projet	P2 I2	Ajuster les horaires des activités de façon à ce que les bénéficiaires puissent participer à celles-ci sans mettre en péril leurs autres obligations. Associer les groupes cibles à la planification des activités pendant tout le cycle du projet. Convaincre les bénéficiaires de leur propre intérêt à s'impliquer dans les activités du projet, les aider à s'approprier les actions du projet.
Sentiment d'exclusion des hommes	P3 I2	Intégrer les hommes/jeunes hommes et garçons dans tout le cycle des activités du projet et communiquer/sensibiliser tous les bénéficiaires sur leur valeur-ajoutée dans la réalisation des activités.

Hypothèses

Le Gouvernement maintient sa volonté de promouvoir le genre comme levier de développement. Il assurera la durabilité du projet par la mise à disposition des allocations budgétaires nécessaires au Ministère de la Femme et de la Famille lorsque ce projet sera terminé. Il appuiera le projet en conférant aux participantes aux formations dispensées dans le cadre du présent projet et en lien avec les Ministères de tutelle, des diplômes reconnus au niveau national. Le MFF peut également coordonner des synergies importantes et des partenariats stratégiques avec les autres ministères, agences du gouvernement et autorités locales - parties prenantes dans le présent projet - afin d'appuyer les femmes vulnérables bénéficiant du projet à accéder à l'emploi formel et/ou à trouver des débouchés pour vendre leurs produits et services y compris à les exporter. Ceci pourrait s'effectuer avec l'aide du réseau des Points Focaux Genre basés dans les différents ministères, ce qui contribuerait à le renforcer.

Le projet vise à intégrer parmi les bénéficiaires des femmes et des filles vulnérables ayant un handicap ; des femmes et des filles migrantes ou déplacées à l'intérieur du pays. Le projet s'évertuera par ailleurs à faire appel autant que possible à des femmes consultantes/formatrices, qui pourraient servir de modèle de référence pour les bénéficiaires du projet.

Engagement des parties prenantes

Lors de la phase d'identification, les parties prenantes ont montré un grand intérêt pour l'action proposée. Comme dans le présent projet, elles ont été associées par le passé à la mise en œuvre d'actions réalisées par le MFF et exécutées par le PNUD et le FNUAP, avec lesquels le MFF a développé une longue et fructueuse collaboration.

Le projet repose sur des consultations et des collaborations étroites avec les principales institutions gouvernementales. Sur la base des évaluations précédentes et des analyses rapides effectuées et / ou à effectuer par le PNUD, les bénéficiaires cibles sont les femmes et les filles djiboutiennes issues de ménages pauvres et très pauvres, en particulier celles vivant dans les chefs-lieux de régions et les zones rurales à l'intérieur du pays, où le degré d'inégalité et de vulnérabilité est particulièrement élevé. Elles seront identifiées et sélectionnées parmi la société civile et les résidents de Djibouti, en particulier parmi les villages et les communautés hôtes dans les zones rurales. Le projet portera une attention particulière à impliquer les femmes et les filles handicapées afin de faciliter leur intégration dans la société djiboutienne. Celles-ci subissent une double discrimination, ce qui les expose davantage à la pauvreté, à la maltraitance et à l'exploitation. Selon une étude du PNUD, le taux d'alphabétisation dans le monde des femmes handicapées ne dépasse pas 1%⁴. Par ailleurs, toujours dans le souci d'intégrer dans les projets les bénéficiaires les plus vulnérables, il est envisagé d'impliquer dans les activités du présent projet des femmes et des filles migrantes ou bien issues des populations déplacées à l'intérieur du pays à cause du changement climatique. Au cours de la période de mise en œuvre du projet, le PNUD continuera à assurer la liaison et à

⁴<https://www.un.org/development/desa/disabilities/issues/women-and-girls-with-disabilities.html>, Consulté le 13.05.2019.

collaborer avec les partenaires et bénéficiaires concernés du gouvernement et de la société civile, en particulier pour suivre et évaluer l'impact du projet.

Coopération Sud-Sud et triangulaire | Pérennité de l'Action

Le projet entend s'appuyer sur les meilleures pratiques internationales et régionales. Par exemple, le PNUD Djibouti adoptera de bonnes pratiques sur l'autonomisation des filles et femmes, l'inclusion des femmes dans le développement, l'amélioration de leurs moyens de subsistance et de leur employabilité, la migration et les programmes / projets d'engagement civique dans les États arabes et les pays africains (c'est-à-dire le Soudan, le Liban, l'Ouganda, le Soudan du Sud), par conséquent, le PNUD Djibouti assurera une liaison proactive avec les collègues concernés de différents bureaux du PNUD et entités des Nations Unies pour tirer parti de leurs expériences et intensifier les enseignements tirés.

Connaissance

S'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés, le projet développera davantage les produits de connaissance, y compris le bulletin d'information, la recherche et les histoires de réussite sociale. Pendant la période de mise en œuvre du projet, les produits de ressources sur la consolidation de l'autonomisation des filles et femmes djiboutiennes devraient être partagés et pleinement utilisés par les acteurs concernés, tels que la société civile, les institutions gouvernementales et les communautés internationales.

Durabilité et amplification | Logique d'intervention

L'intégration dans la vie politique, économique et sociale des femmes et des filles, y compris des plus vulnérables, est cruciale pour le développement du pays. Les aspects liés au genre devraient normalement être traités de manière transversale dans toutes les actions de développement. Cependant, compte tenu de l'importance des inégalités femmes-hommes à Djibouti, il apparaît nécessaire d'intervenir spécifiquement sur cette question.

Le contexte de développement de la république de Djibouti, le besoin d'impliquer toutes les forces vives de la nation et particulièrement les femmes et les jeunes ainsi que la situation actuelle des indicateurs de santé de la reproduction, exigent une coalition multisectorielle pour inverser la situation actuelle de la santé de la reproduction des jeunes et des femmes et rehausser leur autonomie, droits et compétence afin de contribuer plus énergiquement à l'effort national de développement économique et social.

Conformément aux priorités nationales, ce projet visera à renforcer les capacités nationales et à collaborer étroitement avec le gouvernement de Djibouti, en particulier le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF). Grâce au développement des compétences et à l'installation d'une plateforme d'information pour le ministère, les compétences et l'équipement (centres de formation, d'autonomisation) seront maintenus, ce qui conduira à la gouvernance durable même après la fin du projet.

Le PNUD coordonnera également avec d'autres parties prenantes concernées (OSC et communautés internationales) dans le domaine de l'emploi des filles et femmes, de la résilience et des moyens de subsistance, pour la mise en œuvre du projet, et développera les capacités des acteurs concernés en leur offrant diverses possibilités de formation. Ce faisant, le PNUD renforcera les capacités existantes, en particulier aux niveaux communautaire et gouvernemental, et garantira la durabilité des résultats du projet. L'intensification du projet, en particulier à différents endroits géographiques et à différents niveaux du gouvernement, est également au centre des résultats du projet.

IV. GESTION DU PROJET

Rentabilité et efficacité

Le coût total du projet est de 3 548 112 EUR. Sur ce montant, 3 400 000 EUR sont financés par la contribution de l'Union Européenne. La différence, d'un montant de 148 112 EUR est co-financé par la contribution du PNUD (98 112 EUR) et du FNUAP (50 000 EUR). Un budget indicatif détaillé est inclus dans l'annexe III.

Le programme sera conjointement mis en œuvre par le PNUD et le FNUAP sous la coordination du Ministère de la Femme et de la Famille.

En utilisant une approche de gestion de portefeuille pour améliorer la rentabilité en tirant parti des activités et du partenariat avec différentes initiatives / projets, le PNUD Djibouti veillera à ce que ses dépenses soient rentables et efficaces.

Gestion du projet | L'Équipe du Projet

Sous la direction et la supervision générales du représentant résident adjoint du PNUD à Djibouti, le projet sera géré par le gestionnaire de portefeuille de la jeunesse, en matière du genre, de la résilience et du relèvement et assisté par un coordinateur national.

Toutes les activités opérationnelles pour la mise en œuvre du projet sont gérées par une équipe opérationnelle dédiée, dirigée par un directeur opérationnel, soutenu par un responsable financier et un responsable des achats. En termes de partenariat, de communication et de visibilité, l'équipe du projet tiendra la Délégation de l'Union Européenne et son personnel concerné informés à l'avance de tout événement, activité ou publication.

CADRE DE RÉSULTATS

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS		
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année FINAL			
Produit 1 Un programme national d'alphabétisation, des formations et un appui visant l'autonomisation économique des femmes sont mis en place	1.1 Nombre de personnes formées sur le module d'alphabétisation les techniques d'activités génératrices		0	2019	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	9,000	Rapport des partenaires de mise en œuvre
	1.2 Nombre de femmes formées à un métier		0	2019	180	180	180	180	180	180	720	Rapport d'activités du ministère
	1.3 Nombre de femmes formées à L'entrepreneuriat		0	N/A	100	100	100	100	100	100	400	Rapport des partenaires de mise en œuvre
	1.4 Nombre de femmes vulnérables formées comme formatrices en entrepreneuriat		0	2019	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	10	Rapport d'activités du ministère
	1.5 Nombre de femmes conseillées et aidées à s'insérer sur le marché du travail		0	2019	105.75	105.75	105.75	105.75	105.75	105.75	480	Rapports d'études
	1.6 Nombre de femmes formées sur le module d'alphabétisation intégrant la planification familiale et la santé reproductive		0	N/A	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500	6,000	Rapport des partenaires de mise en œuvre
	1.7 Nombre de mutuelles communautaire supportées par le projet		42	N/A	18.75	18.75	18.75	18.75	18.75	18.75	75	Rapport des partenaires de mise en œuvre
Produit 2 L'observatoire genre est renforcé	2.1 Nombre d'études et d'analyses approfondies réalisées		2	2019	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	10	Rapport d'activités du ministère
	2.2 L'observatoire genre est renforcé par une assistance technique											Rapports d'études
	2.3 Nombre d'activité de communication de l'observatoire à travers l'organisation de conférences annuelles de partage de connaissance et documentation de bonnes pratiques		0		2	2	2	2	2	2	8	Rapports d'études
Produit 3 5 bâtiments – un par région - sont	3.1 Nombre des formateurs en techniques de communication pour le changement de comportement en planification familiale entraînés		0	2019	15	15	15	15	15	15	60	Rapport d'activités du ministère

réhabilités, équipés et dotés de 2 pépinières chacun ; des services de planification familiale de qualité sont disponibles et utilisés par les bénéficiaires	3.2 Nombre des travailleurs communautaires formés sur une gamme de services en planification familiale incluant la sensibilisation, l'orientation et la référence des bénéficiaires vers les services appropriés	0	60	60	60	60	240	Rapport d'activités du ministère
	3.3 Nombre de séances de sensibilisations sur la planification familiale réalisées	0	30	30	30	30	120	Rapport des partenaires de mise en œuvre Rapport d'activités du ministère
	3.4 Nombre d'émissions radios/télévisions réalisées en langues locales	18	18	18	18	18	72	
	3.5 Centres d'autonomisation des femmes seront réhabilités et équipés opérationnels	0	1.25	1.25	1.25	1.25	5	Rapport des partenaires de mise en œuvre Rapport d'activités du ministère
	3.6 Pépinières créées et équipées	N/A	2.5	2.5	2.5	2.5	10	
	3.7 Nombre de femmes ayant reçu une sensibilisation au planning familial, informations sur la santé et sensibilisation sur les droits des femmes et des filles.	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000	
Objectif General ^{5,6,7,11} : Consolider l'autonomisation des femmes et des filles Djiboutiennes	Taux d'emploi des femmes (ratio femmes actives occupées/femmes 15-64 ans)	12%					25%	Enquêtes nationales
	Taux de couverture du planning familial	42%					68%	Rapport des partenaires de mise en œuvre
	Taux d'alphabétisation des femmes (15 ans et plus)	39.5%					62%	Rapport du MFF

Le Gouvernement maintient sa volonté de promouvoir le genre comme levier de développement. Il assurera la durabilité du projet par la mise à disposition des allocations budgétaires nécessaires au Ministère de la Femme et de la Famille lorsque ce projet sera terminé. Il appuiera le projet en confiant aux participantes aux formations dispensées dans le cadre du présent projet et en lien avec les Ministères de tutelle, des diplômés reconnus au niveau national. Le MFF peut également coordonner des synergies importantes et des partenariats stratégiques avec les autres ministères, agences du gouvernement et autorités locales - arties prenantes dans le présent projet - afin d'appuyer les femmes vulnérables bénéficiant du projet à accéder à l'emploi formel et/ou à trouver des débouchés pour vendre leurs produits et services y compris à les exporter. Ceci pourrait s'effectuer avec l'aide du réseau des Points Focaux Genre basés dans les différents ministères, ce qui contribuerait à le renforcer.

Le projet vise à intégrer parmi les bénéficiaires des femmes et des filles vulnérables ayant un handicap ; des femmes et des filles migrantes ou déplacées à l'intérieur du pays. Le projet s'évertuera par ailleurs à faire appel autant que possible à des femmes consultantes/formatrices, qui pourraient servir de modèle de référence pour les bénéficiaires du projet.

Le niveau réduit de capital humain des femmes et des filles ciblées par le projet rend difficile leur insertion sur le marché de travail.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet sera suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants:

Activité de surveillance	Objectif	La fréquence	Action attendue	Les partenaires (si joint)	Coût (si seulement)
Suivre la progression des résultats	Les données d'avancement par rapport aux indicateurs de résultats dans le RRF seront collectées et analysées pour évaluer les progrès du projet dans la réalisation des résultats convenus.	Trimestriellement ou selon la fréquence requise pour chaque indicateur.	Les progrès plus lents que prévu seront traités par la direction du projet.		
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et surveiller les actions de gestion des risques à l'aide d'un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de surveillance qui auraient pu être requis conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestriel	Les risques sont identifiés par la gestion de projet et des mesures sont prises pour gérer les risques. Le journal des risques est activement tenu à jour pour garder une trace des risques identifiés et des mesures prises.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront capturées régulièrement, ainsi que activement extraites d'autres projets et partenaires et réintégrées dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont saisies par l'équipe de projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion pour améliorer le projet.	Annuellement	Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions visant à améliorer la performance du projet.		
Examiner et apporter des	Examen interne des données et des preuves de toutes les actions de surveillance pour éclairer la prise de décision.	Au moins une fois par an	Les données de performance, les risques, les leçons et la qualité seront discutés par le comité de projet et utilisés		

corrections de cours				pour apporter des corrections de cap.	
Rapport de projet	Un rapport d'étape sera présenté au conseil d'administration du projet et aux principales parties prenantes, composé de données d'avancement montrant les résultats atteints par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, du résumé annuel de l'évaluation de la qualité du projet, d'une mise à jour des risques avec des mesures d'atténuation et de tout rapports d'évaluation ou d'examen préparés au cours de la période.	En septembre 2020 pour le rapport de lancement, puis annuellement et à la fin du projet (rapport final)			
Examen du projet (Project Board)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. Le comité de projet) tiendra des examens réguliers du projet pour évaluer la performance du projet et examinera le plan de travail pluriannuel pour assurer une budgétisation réaliste pendant la durée du projet. Au cours de la dernière année du projet, le conseil d'administration du projet procédera à un examen de fin de projet pour saisir les enseignements tirés et discuter des possibilités d'extension et de socialiser les résultats du projet et les enseignements tirés avec les publics concernés.	Précisez la fréquence (c.-à-d. Au moins une fois par an)		Tout problème de qualité ou progrès plus lent que prévu doit être discuté par le comité de projet et les mesures de gestion convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	

Plan d'évaluation*

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoints)	Résultat du plan stratégique connexe	Résultats UNDAF / CPD	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source de financement
Evaluation à mi-parcours	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A
Evaluation finale	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A

Facultatif, si nécessaire

II. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL⁹¹⁰

ous les coûts programmiques et opérationnels prévus pour soutenir le projet, y compris l'efficacité du développement et les modalités d'appui à la mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés et entièrement chiffrés dans le budget du projet au titre des produits concernés. Cela comprend les activités qui soutiennent directement le projet, telles que la communication, les ressources humaines, les achats, les finances, l'audit, les conseils en matière de politiques, l'assurance qualité, les rapports, la gestion, etc. ous les services directement liés au projet doivent être divulgués de manière transparente dans le document de projet.

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année												PARTIE RESPONSABLE	Source de financement	BUDGET PRÉVU	
		A1		A2		A3		A4		Description du budget	Montant (EUR)						
		S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6	S 7	S 8								
Produit 1 Marqueur de genre : GEN 3	Un programme national d'alphabétisation des formations et un appui visant l'autonomisation économique des femmes sont mis en place.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	PNUD, FNUAP, MFF	Renforcement des capacités et formations	1 323 713	
Produit 2 Marqueur de genre : GEN 3	L'observatoire genre est renforcé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	FNUAP, MFF	Enquêtes, ateliers et formations	360 000	
Produit 3 Marqueur de genre : GEN 3	5 bâtiments – un par région - sont réhabilités, équipés et dotés de 2 pépinières chacun ; des services de planification familiale de qualité sont disponibles et utilisés par les bénéficiaires.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	PNUD, FNUAP, MFF	Travaux de génie civil, micro-subventions	719 017	

Les définitions et classifications des coûts des programmes et des coûts d'efficacité du développement à imputer au projet sont définies dans la décision DP / 2010/32 du Conseil d'administration

Les modifications d'un budget de projet affectant la portée (extrants), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision formelle du budget qui doit être signée par le comité de projet. Dans d'autres cas, le gestionnaire de programme du PNUD seul peut signer la révision à condition que les autres signataires n'y aient pas d'objection. Cette procédure peut être appliquée par exemple lorsque le but de la révision est uniquement de rééchelonner les activités sur plusieurs années.

Produit 4 <i>Marqueur de genre :</i> GEN 3	Coûts directs de mise en œuvre du projet	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	PNUD, FNUAP, MFF	Ressources humaines, services contractuels, équipements fournitures, bureau local	694 840
		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
Total pour les produits															
Support de gestion générale															3 177 570
TOTAL															222 430
7%															
3 400 000															

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD selon la modalité de mise en œuvre directe (DIM), et le PNUD agira en tant qu'agence d'exécution et d'exécution. Le projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec différents partenaires, afin de mobiliser leurs différents processus d'élaboration des politiques, de prise de décision, de consultation, de mobilisation communautaire, de mobilisation des ressources, de mise en œuvre, de suivi, de supervision, de lobbying, de capacités d'influence politique et / ou de mandats.

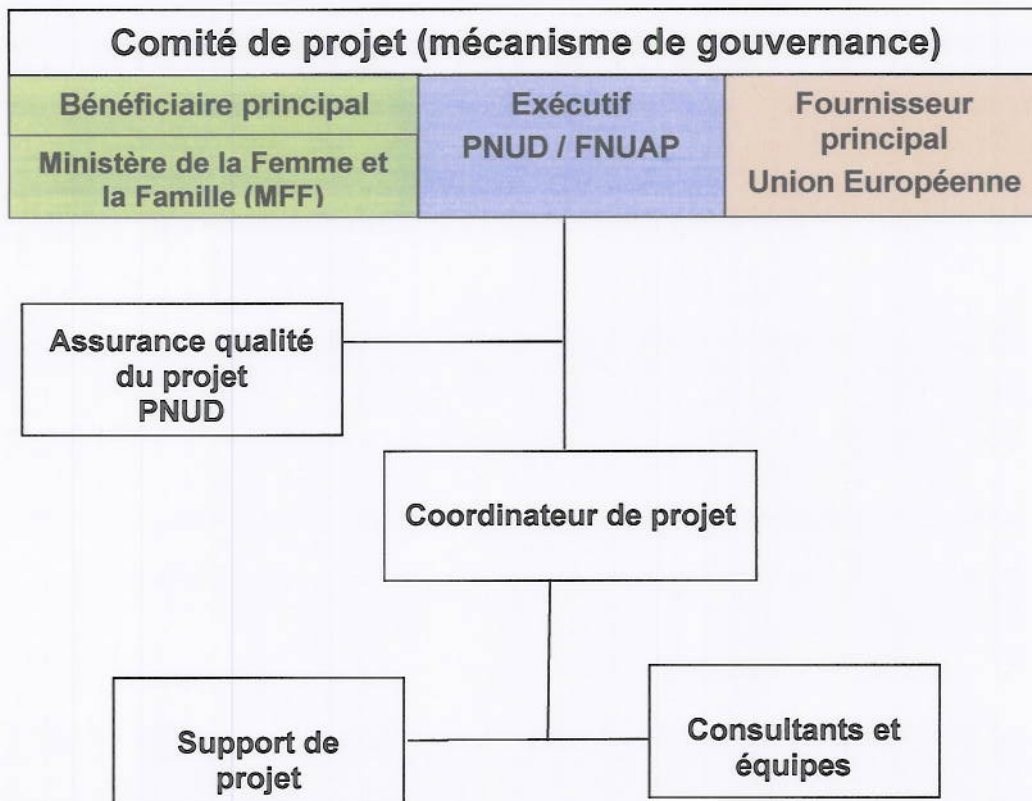
Pour faciliter le suivi de la gestion et les rapports sur le projet, les dispositions de gestion seront les suivantes.

Comité de projet / comité directeur sera coprésidé par le gouvernement et le PNUD, avec une représentation de l'adélégation de l'Union Européenne à Djibouti. Le Conseil / Comité directeur fournira une orientation générale et des orientations stratégiques, surveillera les progrès et approuvera les plans de travail et approuvera les mesures de gestion pour faire face aux risques spécifiques soulevés par le PNUD. Le conseil d'administration / comité directeur approuve également la couverture géographique et les critères de sélection des bénéficiaires, examine et adopte les modalités de mise en œuvre. Le conseil d'administration se réunira semestriellement ou selon les besoins.

Les fonctions d'assurance projet il appartient à l'équipe de gestion du projet de suivre les actions de gestion, de suivre les indicateurs de progrès, d'effectuer des activités de suivi régulières, de s'assurer que les fonds sont mis à la disposition du projet pour les résultats escomptés et que les ressources confiées au PNUD sont utilisées de manière appropriée.

En étroite collaboration avec l'équipe de gestion axée sur les résultats du PNUD Djibouti, le suivi et l'évaluation des activités et des résultats du projet seront effectués régulièrement par l'équipe du projet.

Structure d'organisation du proj



IX. CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'[Accord de base type en matière d'assistance \(SBAA\)](#)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

[REMARQUE : veuillez choisir l'une des options suivantes qui correspond à la modalité de mise en œuvre du projet. Supprimez toutes les autres options.]

Option b. PNUD (DIM)

1. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, déploiera tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des [fonds du projet]¹¹ [Fonds du PNUD reçus conformément au descriptif de projet]¹² sont utilisés pour fournir un soutien à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committee/1267/qa_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus dans le cadre du présent document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée grâce à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation qui s'y attachent (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre : (a) mènera les activités liées au projet et au programme d'une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour que le projet ou programme se conforme à ces normes, et (c) s'engagera de manière constructive et en temps opportun pour répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. PNUD s'efforcera de s'assurer que les communautés et les autres parties prenantes du projet sont informées et ont accès au mécanisme de responsabilisation.
5. Tous les signataires du document de projet coopéreront de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, veillera à ce que les obligations suivantes lient chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

¹¹ À utiliser lorsque le PNUD est le partenaire d'exécution

¹² À utiliser lorsque l'ONU, un fonds / programme des Nations Unies ou une agence spécialisée est le partenaire d'exécution

- a. Conformément à l'article III de la SBAA [ou aux dispositions supplémentaires du document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et son personnel et ses biens, ainsi que les biens du PNUD sous la garde de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire, incombent à cette partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire doit:
 - i. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est mené;
 - ii. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de proposer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessous sera considéré comme une violation des obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire en vertu du présent document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra les mesures appropriées pour empêcher le détournement de fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou programme ou de l'utilisation des fonds du PNUD. Il veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.
- d. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : (a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et (b) Lignes directrices du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne sur www.undp.org.
- e. Si une enquête est nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes sur tout aspect de ses programmes et projets. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire fournira sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition du personnel, la documentation pertinente et en (et les locaux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires), à des fins raisonnables et à des conditions raisonnables qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD le consultera pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera sans délai le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre en cas d'incidence d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

Lorsqu'il prend connaissance qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera le représentant résident du PNUD / chef de bureau, qui informera sans délai le Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Il fournira des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et à l'OAI sur l'état et les mesures relatives à ces enquêtes.

- g. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payés autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations des parties responsables, sous-traitants ou sous-bénéficiaires en vertu du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités du présent projet Document, peut chercher à recourir à cette partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire pour le recouvrement de tout fonds déterminé par le PNUD comme ayant été utilisé de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payé autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du Document de projet.

Remarque : Le terme « Document de Projet » tel qu'il est utilisé dans cette clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de Projet, y compris ceux avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en relation avec le présent document de projet doit comprendre une disposition selon laquelle aucun frais, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'ont été accordés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds de celui-ci coopère à toutes les enquêtes et audits après paiement.
- i. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée pour tout acte répréhensible allégué lié au projet ou au programme, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ces faits et engagent des poursuites judiciaires appropriées contre toutes les personnes qui auraient participé aux actes répréhensibles, récupérer et restituer les fonds récupérés au PNUD
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire doit veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » soient transmises à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et que toutes les clauses de cette section intitulées « Clauses standard de gestion des risques » sont reflétés de manière adéquate, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

1. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement par le partenaire d'exécution de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations du partenaire d'exécution au titre du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités au titre du présent document de projet, peuvent recourir à le partenaire de mise en œuvre pour le recouvrement de tout fonds déterminé par le PNUD comme ayant été utilisé de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payé autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du document de projet.

Remarque : Le terme « document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du document de projet, y compris ceux avec le partenaire de mise en œuvre, les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

- 2. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit comprendre une disposition selon laquelle aucun frais, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'ont été donnés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d'exécution coopère à toutes les enquêtes et audits après paiement.
- 3. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée pour tout acte répréhensible allégué lié au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ce dernier et engagent des poursuites judiciaires appropriées

contre toutes les personnes qui auraient participé à l'acte répréhensible, récupérer et restituer tous les fonds récupérés au PNUD.

4. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Clauses standard de gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de cette section intitulées « Gestion des risques » sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

1. Le partenaire de mise en œuvre et le PNUD s'informeront rapidement en cas d'incident d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

Lorsque le partenaire de mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, le partenaire de mise en œuvre informera le représentant résident du PNUD / chef de bureau, qui en informera rapidement le bureau du PNUD de l'audit et des enquêtes (OAI). Le partenaire de mise en œuvre fournira des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et à l'OAI de l'état et des mesures relatives à cette enquête.

2. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement par le partenaire d'exécution de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations du partenaire d'exécution au titre du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités au titre du présent document de projet, peuvent recourir à le partenaire de mise en œuvre pour le recouvrement de tout fonds déterminé par le PNUD comme ayant été utilisé de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payé autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du document de projet.

Remarque : Le terme « Document de Projet » tel qu'il est utilisé dans cette clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de Projet, y compris ceux avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

3. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit comprendre une disposition selon laquelle aucun frais, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'ont été donnés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d'exécution coopère à toutes les enquêtes et audits après paiement.
4. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée pour tout acte répréhensible allégué lié au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ce dernier et engagent des poursuites judiciaires appropriées contre toutes les personnes qui auraient participé à l'acte répréhensible, récupérer et restituer tous les fonds récupérés au PNUD.
5. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Clauses standard de gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de cette section intitulées « Gestion des risques » sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

Clauses spéciales. En cas de partage des coûts par le gouvernement dans le cadre du projet, les clauses suivantes doivent être incluses :

1. Le calendrier des paiements et les détails du compte bancaire du PNUD.

2. La valeur du paiement, s'il est effectué dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de changement du taux de change opérationnel des Nations Unies avant que le PNUD n'utilise pleinement le paiement, la valeur du solde des fonds encore détenu à ce moment sera ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de valeur du solde des fonds est constatée, le PNUD informera le Gouvernement en vue de déterminer si un financement supplémentaire pourrait lui être fourni. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance à fournir au projet peut être réduite, suspendue ou résiliée par le PNUD.

3. Le calendrier des paiements ci-dessus tient compte de l'exigence selon laquelle les paiements doivent être effectués avant la mise en œuvre des activités prévues. Il peut être modifié pour être cohérent avec l'avancement de l'exécution du projet.

4. Le PNUD recevra et administrera le paiement conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.

5. Tous les comptes et états financiers doivent être exprimés en dollars américains.

6. Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (que ce soit en raison de facteurs inflationnistes, de fluctuations des taux de change ou d'imprévus), le PNUD soumettra au gouvernement en temps opportun une estimation supplémentaire indiquant le financement supplémentaire qui sera nécessaire. Le gouvernement fera de son mieux pour obtenir les fonds supplémentaires nécessaires.

7. Si les paiements susmentionnés ne sont pas reçus conformément au calendrier de paiement, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe [] ci-dessus n'est pas fourni par le gouvernement ou d'autres sources, l'assistance à fournir au projet au titre du présent accord peut être réduit, suspendu ou supprimé par le PNUD.

8. Tout revenu d'intérêt attribuable à la contribution sera crédité sur le compte du PNUD et sera utilisé conformément aux procédures établies du PNUD.

Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD:

La contribution est prélevée :

- (a) 8% de recouvrement des coûts pour la fourniture d'un appui à la gestion générale (GMS) par le siège du PNUD et les bureaux de pays
- (b) Coût direct des services d'appui à la mise en œuvre (SSI) fournis par le PNUD et / ou une entité d'exécution / partenaire d'exécution.

9. La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés par la contribution appartient au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD seront déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

10. La contribution est soumise exclusivement aux procédures d'audit interne et externe prévues par le règlement financier, les règles et directives financières du PNUD. »